

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

OPERATION D'AMENAGEMENT PRE-BILLY

La Commune de PRINGY et la Communauté de l'Agglomération d'Annecy terminent la première phase de concertation publique préalable à l'opération d'aménagement de Pringy-Centre, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette phase de concertation se terminera le 9 Novembre 2015.

Les délibérations du Conseil Communautaire du 26/06/2014 et du Conseil Municipal du 20/05/2014 avaient défini les modalités de concertation de la façon suivante :

- Mise à disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture des services, d'un dossier d'information et d'un registre destiné à recueillir les observations :
 - en mairie de Pringy (Place Georges Boileau 74370 PRINGY)
 - et à la Communauté d'Agglomération d'Annecy (46 avenue des Iles 74000 ANNECY)

Le dossier a été complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

- Organisation de réunions publiques sur la commune de PRINGY
- Parution d'articles dans les journaux d'information municipale « Zoom » et communautaire « L'Agglo et Vous » et sur les sites internet de la Commune et de la C2A : www.pringy74.fr et www.agglo-annecy.fr